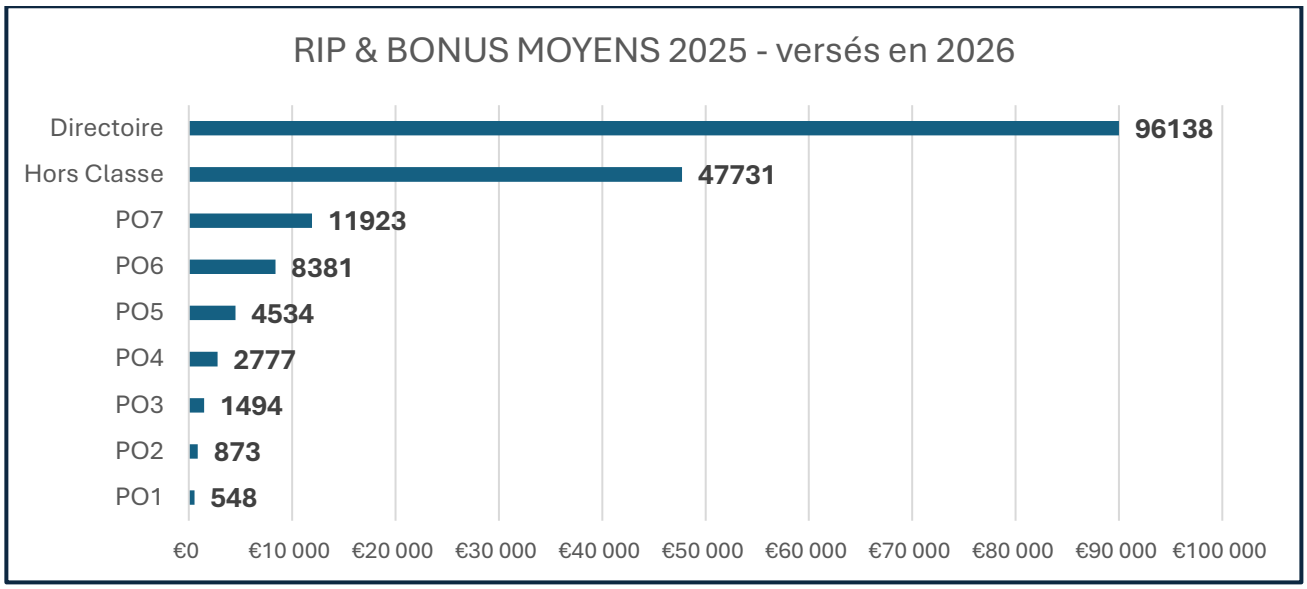
Une RIP injuste et illégale !

Revendiquons à la place un 14eme mois



La progression exponentielle des montants de RIP et Bonus (RIP des dirigeants) **aggrave fortement les inégalités de salaire.** Pourtant, rien ne le justifie. Pourquoi un PO3 serait moins « performant » dans son emploi qu'un PO7 ?!

C'est aussi un moyen de mettre les salariés en concurrence. Pire, les objectifs comportementaux visent à renforcer l'autorité de l'employeur de façon totalement arbitraire.

En effet, RTE ne respecte pas la loi. La Cour de cassation a jugé que les critères d'évaluation doivent être objectifs, en lien direct avec les aptitudes professionnelles. Or, le référentiel des CCI (Compétences Comportementales Individuelles) liste des pseudo-compétences subjectives et interprétables comme « faire confiance à l'autre a priori » ou « donner envie ».

Des agents nous rapportent des objectifs individuels comme « réagir favorablement à la nouveauté » ou « adopter un discours positif », qui sont autant d'injonctions morales illégales au regard du code du travail.

Agents et managers, refusons les objectifs comportementaux qui portent atteinte à la personnalité de chacun.

Plutôt qu'un système de bons points infantilisant, revendiquons un 14ème mois !